


**Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
 Habitat (PLUIH)
 Valant Schéma de Cohérence Territoriale**

**3-2-b Plan de servitudes
 Commune de Charmoy**

Echelle 1/8500

PLU Arrêté	Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de Communauté en date du : 27 juin 2019 La Vice-Présidente chargée de l'Urbanisme : Frédérique Lemoine
PLU Approuvé	Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de Communauté en date du : 18 juin 2020 La Vice-Présidente chargée de l'Urbanisme : Frédérique Lemoine

Communauté Urbaine Creusot Montceau



Légende des servitudes d'utilité publique

- AC 1 Monument historique
- AS 1 Protection immédiate eau potable
- AS 1 Protection rapprochée eau potable
- AS 1 Protection éloignée eau potable
- EL 3 Chemin de halage du Canal
- EL 11 Accès RCEA interdit
- I3 Canalisations Gaz
- I3 Zone non aedificandi
- I3 Zone effets létaux significatifs
- I3 Zone de premiers effets létaux
- I4 Réseau électrique
- PT 1 Emetteur radio périmètre protection
- PT 2 Fausseur radio zone spéciale de déagagement
- PT 3 Communications téléphoniques
- T1 Chemin de fer
- T5 Aéronautique

Autres prescriptions :

- Sites archéologiques
- Zone inondable
- ZNIEFF type 1